

## Séance du 2 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 juin, le conseil municipal dûment convoqué le 23 mai 2025 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : M. Michaël BOBINEAU, M. Sébastien FLEURY, Mme Nathalie HAYRAULT, M. Loïc HELIAS, M. Gaël JARRY, M. Patrice JARRY, Mme Marie-Christine LUCAS, M. MOREAU David, Mme Elisa NEVEUX, M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, Mme Lucie RENAULT, M. Philippe TEXIER.

Étaient excusés : Mme Anne ROBIN, M. LIEVRE Jean-Pierre donne pouvoir à M. David MOREAU, Mme Anaïs FAUCHER donne pouvoir à Mme Lucie RENAULT, M. Cédric CANTET donne pouvoir à Mme Anne PALLUAU.

Le conseil municipal a désigné Mme Lucie RENAULT en qualité de secrétaire de séance.

### Voirie :

#### **Lotissement La bobinière : Choix de l'entreprise**

Au vu de l'étude des devis des entreprises pour l'aménagement du lotissement La Bobinière, Monsieur Sébastien FLEURY présente la proposition de la commission Voirie dont il est membre, à savoir le devis de l'entreprise CHARIER TP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le devis de l'entreprise CHARIER TP pour un montant de 41 500 € HT
- Autorise M. le Maire à signer le devis
- Charge M. Cédric CANTET de suivre le chantier

Les habitants seront prévenus par courrier du commencement des travaux.

Les dépenses sont prévues au budget primitif 2025.

#### **Décision sur une demande d'achat de chemin rural**

Monsieur le Maire présente la demande d'achat de chemin rural à Chicheville (Le Beugnon) et le chemin de la Borderie (Le Beugnon).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est assuré qu'aucune parcelle ne soit enclavée à la suite de ces cessions et décide :

- D'ouvrir l'enquête publique pour ces deux ventes,
- D'autoriser M. le Maire ou ses adjoints à signer les documents s'y afférents,
- Que le prix fixé pour la vente de ces portions de terrains s'élève à 0.30€ par m<sup>2</sup> et les frais d'acte sont à la charge de l'acheteur.
- Une partie de la haie bordant le chemin de la Borderie est protégée, le conseil municipal demande à ce que l'acheteur garantisse le respect de la réglementation en la matière.

### Procédure de biens sans maître : étude des différentes demandes pour les parcelles concernées

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu différents courriers pour l'achat des parcelles devenues propriété de la commune suite à la procédure de biens sans maître.

M. BOBINEAU Michaël concerné par l'une des parcelles, se retire de la salle.

Les parcelles A995, A163, D65, A325 (en partie), C143 et D510 (La Chapelle Thireuil) seront proposées à la vente pour leur totalité ou pour partie.

Il convient de rappeler que la vente de gré à gré d'un bien immobilier (ou mobilier) par une collectivité n'est soumise à aucune obligation de publicité et/ou de mise en concurrence.

Le conseil municipal décide :

- Qu'un courrier sera transmis à chaque personne s'étant manifesté pour l'achat des dites parcelles, lui signifiant le montant déterminé par le conseil municipal :

N° Parcelle	Adresse du terrain	Décision du conseil municipal
A995	La Girardière	Terrain agricole : proposer à la vente (0,30€/m <sup>2</sup> ) ou facturation d'un fermage
A163	Route d'Ardin	Terrain à construire : le proposer à la vente à l'habitant entretenant la parcelle (jardin actuel) sous réserve de permis de construire (Prix 9€ le m <sup>2</sup> )
D65	Les Hautes Rambourgères	Vente du bien. Régulariser avec terrain et chemin à proximité
A325	Le Champ	Vendre une partie de la parcelle : Prix : 2000€
C143	La Ménardière	Terrain agricole : proposer à la vente (0,30€/m <sup>2</sup> )
D510	La Vergne	Terrain agricole : proposer à la vente (0,30€/m <sup>2</sup> )

- Que les frais de bornage et les frais d'acte seront à la charge de l'acheteur.
- D'autoriser M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les documents afférents à cette affaire

#### **Urbanisme : suite à donner à la procédure de préemption en cours, pour un terrain situé au Beugnon**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le notaire chargé de la vente indique que le vendeur ne souhaite pas prendre en compte la demande de préemption de la commune.

M. le Maire demande au conseil municipal la possibilité de continuer la procédure. En effet, ce terrain situé au centre du bourg du Beugnon, est entretenu depuis des années par la commune, sans contrepartie financière. Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'autoriser le maire à poursuivre.

#### **Finances : décision modificative**

Mme Anne PALLUAU informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire, de réajuster les crédits budgétaires, en fonction d'éléments non prévus lors de la confection des budgets primitifs.

Mme Anne PALLUAU explique le besoin de réaliser une décision modificative de la manière suivante :

#### **Budget communal :**

- Article 615221 : Entretien des Bâtiments - 2 000.00 €
- Article 673 : titres annulés + 2 000.00 €

Le conseil municipal valide.

### **Proposition de foyer éphémère conjointement avec la commune de Le Busseau**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune du Busseau invite les jeunes âgés de 11 à 15 ans (collégiens) pour une soirée d'animation (jeux de société ou animation) avec deux animatrices du Centre Socio Culturel de Champdeniers. La Commune offre le repas et les boissons.

Les jeunes sont demandeurs de se regrouper entre nos deux communes (Beugnon-Thireuil et Le Busseau) dans la continuité de leur scolarité commune au sein du RPI.

Après en avoir discuté, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable et charge Mesdames Fabienne PROUST et Anne PALLUAU de prendre contact avec les élus du Busseau et de recenser les jeunes concernés.

### **Questions diverses :**

- Découverte de l'utilisation du défibrillateur : A la demande de l'une des associations de Beugnon-Thireuil, nous organisons une matinée découverte de l'utilisation d'un défibrillateur. Cette demie journée aura lieu le samedi 14 juin à la mairie du Beugnon, elle sera animée par M. Loïk HELIAS, membre du conseil municipal mais également pompier volontaire au CPI Fenioux - Beugnon-Thireuil. Ces sessions sont ouvertes aux membres des associations communales.
- Tour des Deux-Sèvres : le tour passera sur le territoire du Beugnon le 13 juillet prochain.

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 <sup>ère</sup> adjointe	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 <sup>ème</sup> adjointe	M. David MOREAU 3 <sup>ème</sup> adjoint
M. Cédric CANTET 4 <sup>ème</sup> adjoint  <b>Excusé</b>		M. Michael BOBINEAU	Mme Lucie RENAULT
Mme Anaïs FAUCHER  <b>Excusée</b>	M. Sébastien FLEURY	Mme Nathalie HAYRAULT	M. Loïk HELIAS
M. Gaël JARRY	M. Patrice JARRY	M. Jean-Pierre LIEVRE  <b>Excusé</b>	Mme Marie- Christine LUCAS
Mme Elisa NEVEUX	Mme Anne ROBIN  <b>Excusée</b>	M. Philippe TEXIER	